

DEVELOPPEMENT DURABLE

2012 : pour une ville plus cycliste

Laure, appelée aussi « Loi sur l'Air », a quinze ans aujourd'hui. Pour son anniversaire, l'association Vél'Oxygène s'est invitée ce vendredi 30 décembre 2011 à 15 h dans l'enceinte de la mairie. Parce que c'est le devoir des collectivités de veiller sur l'air et parce qu'elle s'est engagée depuis plusieurs années à faire du vélo un mode de transport à part entière, la ville de Reims a choisi de fêter cet anniversaire avec l'association. Focus sur le développement du vélo dans une ville dont la compacité a souvent rendu difficile la création et le développement de voies adaptées.

Objectif kilométrique : 90 km de pistes et voies cyclables à l'horizon 2014

Objectif du mandat ? Passer d'un réseau de 60 km de pistes et bandes cyclables à un réseau de 90 km... à l'horizon 2014. Et pour y parvenir, la ville ne passera pas par quatre chemins : le vélo à Reims, c'est un budget annuel de pas moins de 1 million d'euros...

Donner envie de vélo : diversifier les tracés et les points de stationnement

Concrètement, il s'agit de développer de diversifier les tracés, de créer de nouveaux points de fixation pour le stationnement des vélos (500 sont prévus), de trouver des solutions pour les secteurs sensibles tels que l'avenue de Laon (réflexion en cours sur des tracés parallèles), de généraliser les doubles sens cyclables dans les rues à sens uniques situées en zone 30 et qui présentent un réel intérêt, ou encore de créer aux carrefours avec feux tricolores des sas donnant la priorité aux cyclistes. Sans compter que l'on a également introduit une réflexion systématique sur la création de voies cyclables en amont des travaux de voirie, et que l'on travaille aussi à améliorer l'existant : refaire les marquages au sol par exemple.

Code de la rue et service de location de vélo à l'étude

Reste que faire du vélo un mode de transport à part entière, c'est aussi et surtout la nécessité de repenser l'ensemble des moyens de transports doux dans une ville : réfléchir aux conflits entre les différents modes de transports et à la place de chacun dans la rue. Aussi la ville de Reims est-elle en train d'élaborer, avec les associations et les conseils de quartiers, un tout nouveau « code de la rue », en même temps que de réfléchir aux cheminements secondaires. Enfin, 2012 sera également pour les services municipaux l'occasion d'approfondir plus encore la réflexion et les modalités de la mise en place à Reims d'un service de location de vélo. Pour faire du vélo un mode de transport... plus accessible !

Contact presse

Ville de Reims

Agathe Blondelet

Tél. : 03.26.77.75.51

agathe.blondelet@reimsmetropole.fr

Site Internet

www.reims.fr